

HONORAIRES DE TRANSACTIONS POUR LA VENTE DE BIENS IMMOBILIER D'HABITATION

- | | |
|------------------------------|---------------------------------|
| ▪ Prix inférieur à 300 000 € | 6 % TTC du prix de vente |
| ▪ De 300 00 € à 1M € | 4 % TTC du prix de vente |
| ▪ A partir de 1M € | 5 % TTC du prix de vente |

Les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur et incluent la T.V.A à 20 %.

PRESTATION DE CHASSE IMMOBILIÈRE

- | | |
|------------------------------|-----------------------------------|
| ▪ Prix inférieur à 300 000 € | 3 % TTC du prix de vente |
| ▪ De 300 000 € à 1M € | 2,5 % TTC du prix de vente |
| ▪ A partir de 1M € | 2 % TTC du prix de vente |

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur et incluent la T.V.A à 20 %.

HABILITATION ET GARANTIE

Les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur et incluent la T.V.A à 20 %.
Carte de Transaction professionnelle n° CPI 7501 2020 000 045 504 délivrée par la
chambre de Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, Ile de France conformément
à la loi n°70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités
relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Garantie Financière de 500 000 euros au titre de l'activité de transaction sur immeubles
et fonds de commerce souscrite auprès de AXA.

